
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PUBLICATION DE L'ARRETE MINISTERIEL RELATIF AU RETROFIT : UTAC CERAM AU CŒUR DU DISPOSITIF

Linas-Montlhéry, 3 avril 2020. UTAC CERAM, groupe privé et indépendant, leader en Europe dans le domaine de la mobilité terrestre, annonce aujourd'hui la publication au Journal Officiel de l'arrêté ministériel décrivant le dispositif Rétrofit mis en place en France. Transformer sa voiture thermique en voiture électrique est maintenant une solution disponible pour les conducteurs français. La mise en place de cette mesure va permettre aux propriétaires qui n'ont pas les moyens de s'offrir un véhicule neuf de rendre leur voiture actuelle moins polluante.

La grande majorité des véhicules en circulation pourront prétendre à un passage à la motorisation électrique, à l'exception des plus récents (moins de 5 ans pour les véhicules légers) et des véhicules de collection. La puissance électrique maximale du véhicule devra être, au plus, celle du véhicule thermique rétrofité. Ne pourront être homologués que les véhicules transformés par un professionnel qualifié pour le rétrofit, celui-ci devant être préalablement déclaré par le fabricant et évalué par UTAC CERAM.

UTAC CERAM dans son rôle d'expert et de service technique pour la France a été désigné dans l'arrêté ministériel pour évaluer la conformité de la transformation proposée par un fabricant par rapport au cahier des charges de cet arrêté. Cette validation est un prérequis pour l'autorisation de mise en circulation du véhicule ainsi transformé, grâce à un agrément de prototype délivré par les autorités françaises.

Avant cet arrêté, pour réaliser ce type de transformation et modifier un véhicule, il était nécessaire de disposer de l'autorisation de modification du constructeur d'origine. Cet arrêté offre le double avantage de simplifier l'autorisation de ce type de modification, tout en établissant un cadre assurant aux professionnels du secteur ainsi qu'aux consommateurs une filière sécurisée. En effet, cet arrêté établit des exigences applicables aux systèmes essentiels du véhicule tels que le freinage, la batterie, etc. ainsi que des critères environnementaux, comme l'autonomie électrique qui devront être satisfaits pour pouvoir mettre un véhicule sur le marché.

Ce dispositif déjà adopté en l'Italie et en l'Allemagne s'intègre parfaitement dans l'économie circulaire.

A propos de UTAC CERAM :

Le groupe UTAC CERAM témoigne d'une expertise dans tous les domaines de la mobilité : Réglementation & Homologation, Essais & Expertise en environnement, sécurité et fiabilité, Conseil & Formation, Contrôle Technique, Normalisation, Certification et Evènementiel. UTAC CERAM groupe privé et indépendant, est reconnu comme service technique français, ainsi que par le Royaume-Uni, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Roumanie. UTAC CERAM est également centre d'essais officiel Euro NCAP. Le groupe possède également une place unique en Europe grâce à ses laboratoires d'essais accrédités ISO 17025. 580 personnes exercent leurs missions dans deux centres d'essais de Linas-Monthéry (Essonne) et Mortefontaine (Oise), mais également à l'externe en France et dans le Monde avec des filiales au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Russie, en Chine et au Japon. Le groupe réalise un chiffre d'affaires annuel de 82 millions d'euros. Le groupe réinvestit annuellement plus de 11% de son chiffre d'affaires.

www.utacceram.com